

RAPPORT DU GOUVERNEMENT AU POSTULAT N° 360 DE MONSIEUR RAPHAEL CIOCCHI, DÉPUTÉ (PS), INTITULÉ "DÉVELOPPEMENT DURABLE. QUEL BILAN POUR QUELLES PERSPECTIVES"

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les députés,

Le postulat n° 360 demandait au Gouvernement de présenter au Parlement un rapport relatif au développement durable comprenant notamment :

- un bilan des actions réalisées depuis 2006, fondé sur des indicateurs reconnus,
- les objectifs du Gouvernement pour les années à venir avec le catalogue des mesures permettant de les atteindre, ainsi que le calendrier de mise en œuvre,
- le mode de financement et les incidences financières sur les collectivités publiques.

Dès 1999, le canton du Jura s'est engagé dans le développement durable en introduisant dans son plan directeur les principes et les objectifs du développement durable, par sa fiche 1.02 intitulée « Juragenda 21 ». En 2006, le Gouvernement a adopté le cadre de référence cantonal de développement durable.

Des champs d'action ont été identifiés comme prioritaires. Toutefois, il faut relever que ni la fiche Juragenda 21 ni le cadre de référence mentionnés plus haut ne définissent des instruments ou des indicateurs permettant de mesurer les résultats du canton du Jura dans ses démarches de développement durable. Effectivement, le canton du Jura était précurseur en 1999 et ne pouvait notamment pas coordonner son action avec la Confédération, qui n'avait pas encore défini sa stratégie du développement durable et son système d'indicateurs.

Quand bien même les multiples actions entreprises dans le canton du Jura en faveur du développement durable ont été couronnées de succès, à l'instar de Fourchette verte ou du Prix du développement durable, force est de constater l'absence d'évaluation formelle au moyen d'indicateurs reconnus dans toutes les actions de Juragenda 21.

Un set d'indicateurs n'ayant pas été défini préalablement, le Gouvernement estime qu'il n'est pas pertinent de mener a posteriori des investigations pour qualifier un bilan du développement durable dans le canton du Jura.

Aujourd'hui, il apparaît plus important au Gouvernement d'actualiser complètement son action dans le développement durable, à la suite de l'adoption de l'AGENDA 2030 par l'ONU, concrétisée à New-York en 2015.

17 objectifs du développement durable, assortis de 169 cibles associées à des indicateurs de contrôle, constituent les piliers de l'AGENDA 2030. Le Conseil fédéral a décidé d'adhérer à l'AGENDA 2030 et à son plan de monitoring, avec le système d'indicateurs MONET. Il consultera les cantons au 1^{er} semestre 2017 sur son plan de mise en œuvre. Des échanges réguliers sont prévus en 2017 pour garantir une cohérence entre la Confédération et les cantons dans la mise en œuvre de l'AGENDA 2030.

Dans la perspective d'inscrire le canton du Jura dans l'AGENDA 2030, le Gouvernement envisage les mesures suivantes :

- définir un nouveau concept de développement durable dans le canton du Jura,
- identifier des champs d'action prioritaires, en cohérence avec les 17 objectifs de l'AGENDA 2030 et la stratégie 2016-2019 de la Confédération,
- mesurer les actions au moyen d'indicateurs standardisés (système MONET ou Cercle indicateurs),
- définir et affecter les ressources que les autorités jugeront nécessaires,
- développer un concept de communication.

A cet effet, une offre de prestations a été demandée à un mandataire externe. Il est probable qu'elle débouche sur l'octroi d'un mandat en 2017, visant à la réalisation des mesures précitées.

Dans l'intervalle et dans l'attente des conclusions de l'étude, le Gouvernement n'entend pas repourvoir le poste de délégué-e au développement durable.

Au vu de ce qui précède, le Gouvernement considère avoir satisfait aux requêtes de ce postulat qui, en conséquence, peut être classé.

Nous vous présentons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les députés, nos salutations les meilleures.

Delémont, le 8 novembre 2016

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat


Jean-Christophe Kübler